

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives LIPEQU / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Bulletins de Santé du Végétal), sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications) et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

STADE PHENOLOGIQUE

« Grossissement du fruit » pour l'ensemble des variétés sur tout le bassin de production.

On constate la présence d'une seconde floraison sur certaines variétés (Franquette, Fernor, Grandjean...) dans certains secteurs précoces.

CARPOCAPSE

(*Cydia pomonella*)

Suivi des émergences :

La connaissance de l'activité et de l'évolution biologique du carpocapse permet de situer au mieux les périodes de risque.

Les méthodes utilisées sont :

- les suivis biologiques (élevage de carpocapse dans des rouleaux de bandes de carton ondulé et dans des tubes transparents),
- l'utilisation des données de piégeage sexuel issues d'un réseau d'observateurs volontaires,
- la modélisation.

Aucune de ces méthodes n'apporte à elle seule une réponse complète, il faut donc les utiliser en complémentarité.

Observations :

- Dans la cage d'élevage située au Lycée Agricole d'Objat, on note à ce jour environ **63 % d'émergences réalisées.**

*Carpocapse dans la cage d'élevage
Photo S. Laval*



- Les données du réseau de piégeage montrent **le pic du premier vol vers le 28 mai** puis une diminution des piégeages depuis le 4 juin.

Bulletin de Santé du Végétal – NOIX Corrèze-Quercy-Périgord N°8 – 12/06/2012 - Page 1 sur 6

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Noix Corrèze-Quercy-Périgord 2012 N°8, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

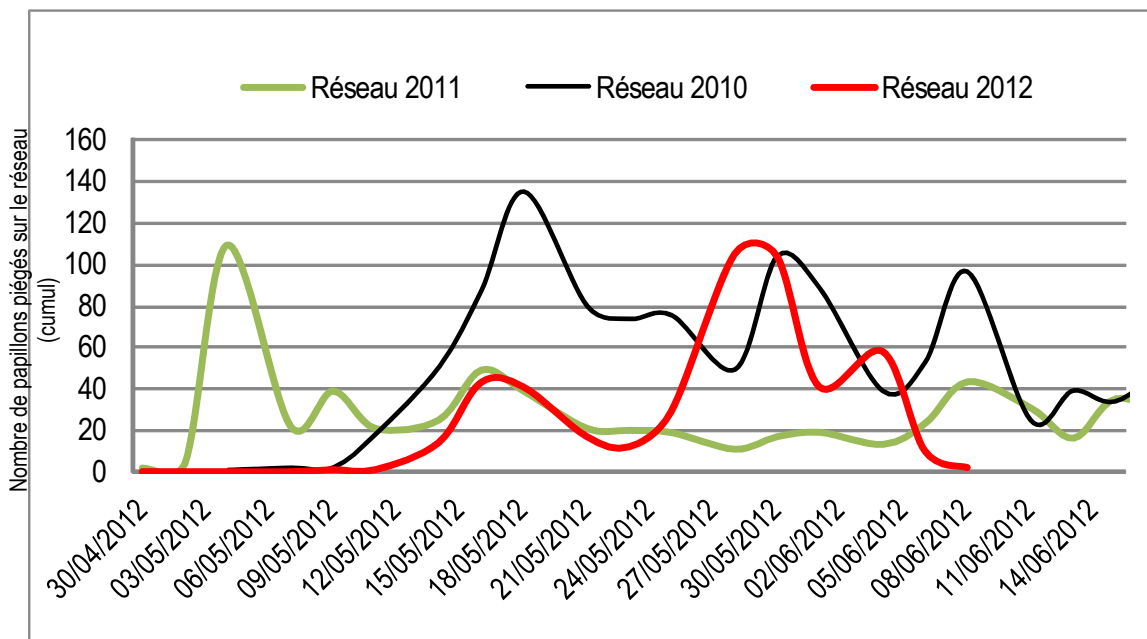
DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN :

Sandra LAVAL
FREDON LIMOUSIN
Coord. : Chambre d'Agriculture de la Corrèze
ZI CANA – 19 100 BRIVE
sandra.laval@gmail.com
05 55 86 32 33

Piégeage du carpocapse – Réseau BSV Noix Sud-Ouest
(en parcelles de production)



A titre indicatif, le chiffre de **10 captures sur 7 jours, c'est à dire en faisant le cumul des trois derniers relevés** (ceux-ci étant réalisés les lundis, mercredis et vendredis), peut être retenu comme seuil d'alerte.

Données de modélisation au 11 juin:

Modélisation à partir des données des stations météo de Objat (19), Boisse (24), Cherval (24), St Mesmin (24) et des données de la FREDON Aquitaine (secteur Lot et Garonne).

Le **Modèle CarpoPomme2** indique que, selon les secteurs :

- 55 % à 70 % du potentiel de ponte de la première génération aurait été déposé,
- 20 % à 35 % des éclosions seraient réalisées.

Les données de modélisation sont basées sur des températures conformes aux normales saisonnières :

	Date des 80 % de pontes réalisées pour la G1	Date des 50% d'éclosion des larves de G1
Nord Dordogne, Corrèze	3 – 7 juillet	29 juin – 1er juillet
Lot, Gironde, Lot-et-Garonne, Sud Dordogne	20 – 22 juin	20 – 24 juin

Evaluation du risque :

Le développement du carpocapse est étroitement dépendant des conditions météorologiques. Actuellement, celles-ci sont peu favorables à l'activité du carpocapse (Températures nocturnes < 15°C), elles freinent donc l'enchaînement des différents stades de son développement.

La période actuelle correspond aux risques élevés de la première génération du carpocapse dans notre bassin de production :

- Nous nous situons dans la phase d'intensification des éclosions pour l'ensemble des secteurs de notre bassin, qui devrait durer jusqu'au 1^{er} juillet en zone précoce et jusqu'au 15 juillet en zone tardive.
- Les noyers présentent désormais de jeunes noix qui sont vulnérables face aux larves du carpocapse.

LECANINE DU CORNOUILLER

(*Eulecanium corni*)

Observations :

Les observations réalisées sur des parcelles de référence (variété Lara) à Cancon (47) montrent encore des œufs et des larves sous les boucliers de lécanines et également de **nombreuses larves en migration**.

Evaluation du risque :

Sur les parcelles touchées l'an passé ou avec présence actuelle de lécanines, la période de risque débute avec la migration des larves vers les jeunes pousses et les feuilles.

Le risque est en cours en tout secteur.

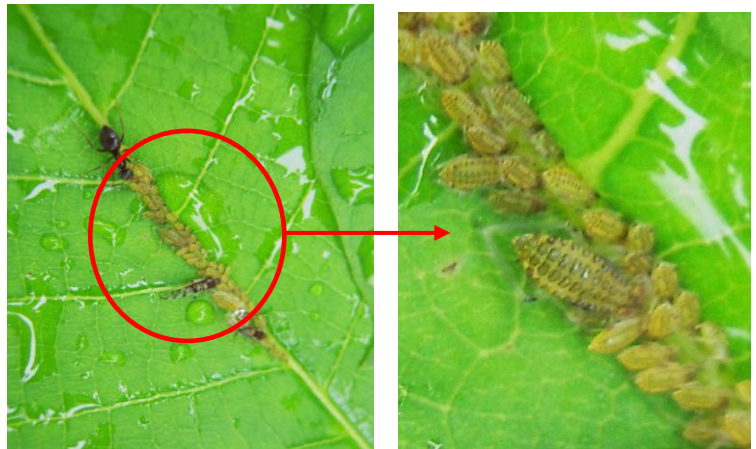
Surveillez vos parcelles.

PUCERONS

Observations :

On observe facilement des colonies de pucerons, notamment le **gros puceron (*Chromaphis juglandis*)**, dans de nombreuses parcelles avec toutefois un niveau d'infestation peu important en partie grâce aux auxiliaires (coccinelles,...) qui régulent les populations de pucerons.

Maintenir la surveillance des arbres : un aspect luisant du feuillage trahira aisément la présence de pucerons.



Colonie de pucerons le long de la nervure centrale - Photo D. Mery (CA24)

Evaluation du risque :

Les températures peu élevées sont moins favorables au développement des pucerons.

En outre la présence d'auxiliaires peut permettre de réguler leur présence.

CICADELLE PRUINEUSE

(*Metcalfa pruinosa*)

Observations :

En zone précoce (Gironde, Lot et garonne), les éclosions sont en cours.

Evaluation du risque :

Dans les parcelles où *Metcalfa pruinosa* est présente, privilégiez les mesures prophylactiques : débroussaillage et broyage des adventices afin de limiter son extension.

Les populations de cicadelle pruineuse peuvent être régulées en faisant des lâchers d'un **hyménoptère, *Neodryinus typhlocybae***. Il agit comme parasitoïde en pondant dans les larves de *Metcalfa pruinosa*, mais également comme prédateur en s'en alimentant directement.



larves de *Metcalfa pruinosa*
Source photo : INRA

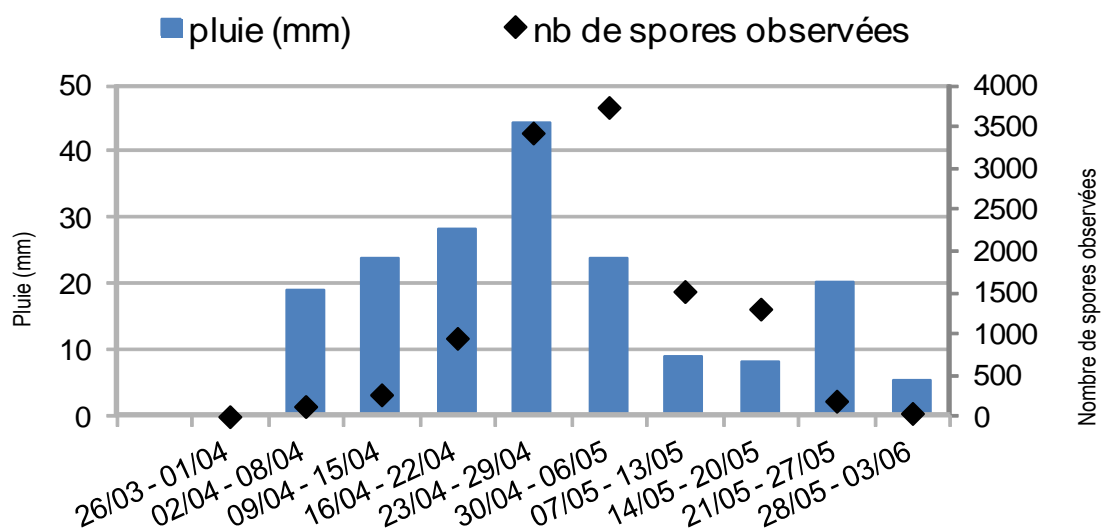
ANTHRACNOSE

(*Gnomonia leptostyla*)

Observations :

- Suivis biologiques : Les derniers suivis biologiques montrent que les projections de spores d'antracnose ont été très faibles (75 spores) lors des épisodes pluvieux survenus entre le 28/05 et le 03/06.

Suivis 2012 des projections d'Anthracnose à Saint Martial d'Albarède (24)



- Observations en vergers : Quelques taches d'antracnose sont observées ponctuellement dans de rares parcelles mais dans l'ensemble, la situation des vergers semble saine au niveau du feuillage.

Évaluation du risque : La période de sensibilité à l'antracnose est terminée.

BACTERIOSE

(*Xanthomonas campestris* pv. *juglandis*)

Observations :

Les premiers symptômes sont notés sur les jeunes fruits et les feuilles sur des parcelles de référence.

Dégâts de bactériose sur fruits
Photo P. Taboulot - Promonoix



Évaluation du risque : La période de forte sensibilité du noyer vis à vis de la bactériose est achevée.

Pour autant, la bactériose reste présente sur les arbres contaminés et peut se réactiver lors des épisodes humides, et ainsi amplifier les dégâts voire contaminer des arbres sains jusqu'alors.

Le risque est alors proportionnel à la réceptivité du végétal : **2^{ème} floraison, nouvelles pousses, stigmates desséchés, présence de blessures** dues au vent, à une pluie violente ou à la grêle (orages), **les bactéries peuvent alors pénétrer dans la plante et engendrer des dégâts.**

Veillez à limiter la réceptivité des jeunes arbres à la bactériose en évitant une croissance trop forte et prolongée, c'est à dire en limitant les apports d'eau et d'engrais.

MOUCHE DU BROU

(*Rhagoletis completa*)

Epidémiologie et dégâts

Rhagoletis completa, d'origine Nord-Américaine, petite mouche d'environ 6 mm, n'a qu'une génération par an. Le vol, d'une semaine environ, s'étale de début Juillet à début Septembre. La femelle pond, 4 à 7 jours après l'accouplement, 300 à 400 œufs à raison d'une quinzaine par fruit. Un marquage olfactif du fruit ayant déjà reçu des pontes explique que chaque mouche est capable de contaminer plus d'une vingtaine de fruits. L'incubation des œufs prend 5 à 10 jours et le développement larvaire se poursuit durant 3 à 5 semaines dans le brou de la noix. Les larves tombent ensuite au sol et s'enfouissent de quelques centimètres pour y hiverner sous forme de pupes.



Photo CA46

Les dégâts sont dus au développement des larves dans la partie charnue du fruit (le brou de la noix), la rendant molle, humide et noire. Les premiers signes d'infestation sont de petites taches noires sur le brou créées par la cicatrice de ponte; ceux-ci peuvent être confondus avec ceux de la bactériose. Pourtant en regardant de plus près, le brou est noirci mais pas visqueux.

Extérieurement la peau du brou peut rester intacte mais la partie charnue pourrit et teinte la coquille de la noix, la rendant ainsi incommercialisable. Les attaques précoces conduisent à une chute des fruits et/ou produisent des cerneaux noircis et flétris. Si la contamination est plus tardive, la dégradation du brou colore la coquille entraînant ainsi un déclassement des noix. **En cas de population importante, une proportion élevée de la récolte, parfois 80 à 90%, peut ainsi être détruite.**



Dégâts dus à la Mouche du brou en 2010 - Source : FDGDON38

Situation en France

La mouche du brou est un nouveau ravageur en France où il est considéré comme un organisme de quarantaine (ravageur cité en Annexe I A I de l'arrêté du 24/05/2006 modifié et en annexe A I de l'arrêté du 31/07/2000 modifié).

Dans le Sud-Est de la France (Isère et Drôme), cet insecte, identifié en août 2007, s'est largement répandu. Dans le bassin Sud-Ouest, les premières détections ont été réalisées en 2009 dans 3 départements et depuis **la mouche du brou ne cesse de progresser.**

Sud-Ouest	Nb communes contaminées	Nb départements contaminés
2009	3	3
2010	26	8
2011	47	9

Organisation 2012 en bassin Sud-Ouest

Comme en 2011, le réseau de piégeage (environ 670 pièges) installé en Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, sera coordonné par la FREDON Limousin, en collaboration avec l'équipe Technique Noix du Sud-Ouest : la Station de la noix à Creysse (46), les conseillers des Chambres d'Agriculture (24, 46, 19 et 17), les techniciens des organisations de producteurs (CAPEL, Coopcerno, Lipequ, Promonoix, La Périgourdine, Unicoque, Val Causse) et du négoce Sovécope.

Bulletin de Santé du Végétal – NOIX Corrèze-Quercy-Périgord N°8 – 12/06/2012 - Page 5 sur 6

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Noix Corrèze-Quercy-Périgord 2012 N°8, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

Le piège, **plaque jaune engluée (23*40)**, est posé le plus haut possible en bordure de parcelle à un emplacement lumineux dès fin juin et fera l'objet d'un relevé hebdomadaire du 2 juillet au 1er octobre 2012.

Photo CA24



Les producteurs-observateurs volontaires **communiqueront tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée**

- aux numéros de la FREDON limousin :
 - ▲ 05 55 22 54 19 (répondeur : 7j/7)
 - ▲ 05 55 86 32 19 (fax)
- par mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

**PROCHAIN BULLETIN :
3 JUILLET 2012**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'AGROALIMENTAIRE

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.